



DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Autres domaines de  
compétence des  
communes

SOUS DOMAINE :

**OBJET :**  
**Approbation de la  
convention  
territoriale globale  
2022-2026 avec la  
CAF de l'Aude**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCACTION CM  
EN DATE DU  
02/12/2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU 02/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/94

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme PEROZENI Denise.

M. CRESTEY Olivier, procuration à M. PARDO Franck.

Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme GONNOT Betty.

Mme DONAT Laura, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.

Rapporteur : M. COMBES

Monsieur COMBES rappelle que, dans le cadre de ses actions en direction de l'enfance et la jeunesse, la commune développe un partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de l'Aude (CAF) qui s'est traduit notamment par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

Depuis quelques années, les CEJ sont progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

Contrairement au CEJ, le périmètre d'élaboration de la CTG répond à une logique de bassin de vie pertinent pour les familles et peuvent donc dépasser les limites de la commune de Cuxac sur lesquelles étaient conclus les actions du CEJ.

L'ancien dispositif de financement, la PSEJ (Prestation de Service Enfance Jeunesse) sera remplacé par un nouveau dispositif (les « bonus territoire CTG ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul pour les collectivités.

Au cours de l'année écoulée (2022), un travail de diagnostic partagé mené par le Grand Narbonne a permis d'identifier des problématiques, des enjeux et des priorités établis portant sur les différents champs d'intervention de la CTG.

Les enjeux partagés, retenus et validés en comité de pilotage au mois de Juin 2022 sont répartis selon les champs d'actions comme suit:

**Petite enfance : Etre parent et naître dans le Narbonnais :** Garantir l'évolution des places d'accueil, plus particulièrement collectif, aux parents sur le territoire en veillant au bon maillage des services.

S'assurer de la pérennité des services petite enfance au plus proche des communes pour les parents et les professionnels.

**Jeunesse : Grandir et s'épanouir dans le Narbonnais :**

Veiller à garantir une offre de service de proximité en impulsant à travers un réseau, la possibilité de faire travailler les ACM en transversalité. Apporter une réponse aux 12-25 ans par un déploiement coordonné des structures adaptées au public jeune et conduire des opérations le fidélisant.

**Logement/ accès aux droits : Bien vivre dans le Narbonnais :** Informer et mieux se loger en communiquant sur un dispositif dédié en mesure d'accompagner des problématiques d'engorgement saisonnier et en proposant de soutenir les offres améliorant la mobilité et la stabilité des publics (aide au permis...)

Faciliter, soutenir et consolider les actions territoriales en matière de mobilité d'insertion numérique et d'accès au logement en favorisant l'insertion et l'installation des publics concernés.

Vie sociale rurale et vie sociale de quartier : promouvoir la vie sociale de proximité sur des secteurs à taille humaine en fédérant le tissu associatif repéré tout en soutenant les actions transverses d'insertion et de mobilité.

**Transversalité-Pilotage :** Construire une forme de pilotage dédiée permettant de rationaliser les différents niveaux de coordination et de porter en toute transparence la feuille de route du territoire.

La finalisation par la signature de la CTG est prévue le 13 décembre 2022 avec l'ensemble des partenaires concernés pour acter la formalisation d'un plan d'actions comprenant un volet commun à l'ensemble du regroupement de communes et un volet spécifique à chaque commune.

Vu l'avis de la Commission Jeunesse – Ecoles – Communication réunie le 21/11/2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Approuve les enjeux de la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF de l'Aude et les autres collectivités partenaires du Grand Narbonne.

Autorise M. le Maire à signer en date du 13 décembre 2022 la convention qui sera conclue pour la période 2022-2026.

Charge M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération ainsi que de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

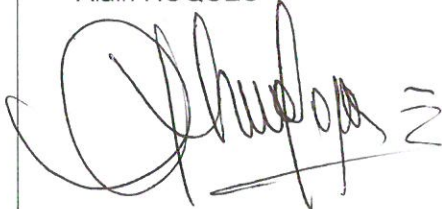
POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

